

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 2 février 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M ^{me} Lucie Charbonneau,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Geneviève Patenaude et M^{me} Manon Villeneuve ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5359/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5360/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5361/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Policiers en milieu scolaire;
9. Offre de cession de terrain - école primaire à Saint-Hippolyte;
10. Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
11. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources éducatives;
12. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
PAUSE
13. Calendrier scolaire 2017-2018;
14. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 - consultation;
15. Analyse de partenariat en transport entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL);
16. Projet de la politique culturelle - lancement de la consultation;
17. Convention de gestion et de réussite;
18. Validation de clientèle 2014-2015;
19. Réactions au projet de loi 86;
20. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
21. Questions diverses;
 - 21.1 Programmes régionaux;
 - 21.2 Programme école alternative au secondaire;
22. Information du comité de parents;
23. Information de la vice-présidence;
24. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
25. Information de la direction générale;
26. Tour de table - partage d'information;
27. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

POLICIERS EN MILIEU SCOLAIRE

Pour information

OFFRE DE CESSION DE TERRAIN - ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HIPPOLYTE (R-5362/SRM)

ATTENDU la résolution R-5047/SOST - Demande d'ajout d'espace PQI 15-25, qui autorise la construction d'une école primaire de type 3-18 à Saint-Hippolyte;

ATTENDU la correspondance du maire de la Municipalité de Saint-Hippolyte, M. Bruno Laroche, datée du 11 janvier 2016, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-13*;

ATTENDU QUE l'emplacement du terrain correspond exactement au besoin de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'illustré au plan versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-14*;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

Que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord accepte l'emplacement proposé de la nouvelle école primaire.

D'autoriser la présidence et la direction générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'acte de cession de terrain, d'une superficie approximative de 30 000 m², et les autres documents nécessaires, le tout conditionnel à l'autorisation de la Municipalité de Saint-Hippolyte relativement à la cession de terrain.

Adopté

LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-5363/SRM)

ATTENDU la directive émise en lien avec la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics adoptée par le Conseil du trésor et mise en vigueur le 1^{er} août 2015;

ATTENDU l'article 24 de cette directive qui impose aux organismes publics à adopter, avant le 1^{er} février 2016, des lignes internes de conduite afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU le modèle mis à la disposition des organismes publics par le Conseil du trésor et suivi par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

A) D'adopter des lignes internes de conduite requises concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-15*.

B) De mandater le directeur du Service des ressources matérielles, selon l'évolution du cadre normatif lié au présent dossier et, dans une perspective de conformité, afin que ce dernier soumette pour adoption au conseil des commissaires toutes modifications et précisions éventuelles aux lignes internes plus haut mentionnées qui n'affectent en aucun temps la délégation de fonctions et de pouvoirs.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES (R-5364/SRH)

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Brigitte Blouin;

CONSIDÉRANT le concours C-2015-515;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection qui s'est réuni le 28 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de nommer, à titre de coordonnatrice au Service des ressources éducatives, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 28 janvier 2016, à savoir M^{me} Brigitte Labelle.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5365/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2015-513 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 17 décembre 2015, à savoir M. Louis-Dave Bergeron.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 (R-5366/SOST)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles et des centres;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du calendrier scolaire 2017-2018 pour la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP), le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-16*.

Adopté

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019 - CONSULTATION (R-5367/SOST)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet à ce sujet pour la période 2016-2019;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-17*.

Adopté

ANALYSE DE PARTENARIAT EN TRANSPORT ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) ET LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER (CSSWL)

Pour information

PROJET DE LA POLITIQUE CULTURELLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION (R-5368/SRÉ)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) de se doter d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de promouvoir la culture au sein de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé pertinent et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation au comité consultatif gestion (CCG), aux conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'au conseil des commissaires;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du projet de la politique culturelle de la CSRDN, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-18*.

Adopté

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE (R-5369/DG)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation de convenir avec chacune de ses directions d'établissement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour l'atteinte des buts fixés par le Ministère et ainsi assurer la réussite, la diplomation et la qualification du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT QUE les conventions de gestion et de réussite déposées au conseil des commissaires ont été soumises pour approbation au conseil d'établissement des écoles et des centres après consultation du personnel de ces établissements;

CONSIDÉRANT QUE les conventions de gestion ont été établies en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

CONSIDÉRANT QUE les écoles suivantes : alternative de la Fourmilière, de l'Envolée, de la Source, du Champ-Fleuri, de la Volière, Bouchard, Frenette, des Hauts-Sommets et le centre de formation professionnelle Performance Plus, n'ont pu respecter l'échéancier et que les conventions de gestion n'ont pu être approuvées par le conseil des commissaires en décembre dernier;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu des conventions de gestion et de réussite, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2015-2016-19*.

Adopté

VALIDATION DE CLIENTÈLE 2014-2015 (R-5370/DG)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été entreprises tant au niveau politique qu'administratif auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin que les codes refusés soient révisés et acceptés;

CONSIDÉRANT l'impact sur le financement en lien avec le service à rendre aux élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de rendre public par voie de communiqué de presse, cette situation déplorable.

Adopté à l'unanimité

RÉACTIONS AU PROJET DE LOI 86 (R-5371/DG)

CONSIDÉRANT les modifications prévues à la Loi sur l'instruction publique par le projet de loi 86 - Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

Composition du conseil scolaire - processus d'élection et dispositions transitoires

CONSIDÉRANT la composition du conseil scolaire proposée dans le projet de loi 86;

CONSIDÉRANT que le projet de loi oblige le parent siégeant au conseil scolaire à démissionner du comité de parents ou de tout autre comité brisant ainsi le lien des parents avec les différents comités auxquels ils participent actuellement;

CONSIDÉRANT que les élus actuels ne sont nullement impliqués dans le comité transitoire.

Planification et simplification des processus en lien avec la réussite

CONSIDÉRANT la proposition de modification du plan stratégique en plan d'engagement vers la réussite et la refonte du projet éducatif tout en abolissant les conventions de partenariat et les conventions de gestion et de réussite.

Comités de gestion de la commission scolaire

CONSIDÉRANT la recommandation de faire appel à des experts externes sur certains comités tout en excluant du comité ressources humaines les employés y siégeant actuellement;

CONSIDÉRANT l'absence sur tout comité d'une représentation du personnel de soutien.

Rôles et responsabilités des conseils d'établissement

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de distribuer directement des allocations aux établissements amenant une plus grande décentralisation des pouvoirs délégués vers les écoles et, de ce fait, une responsabilité accrue;

CONSIDÉRANT la précision de certaines règles relatives au rôle du conseil d'établissement de la formation professionnelle de situer la formation professionnelle dans une perspective d'adéquation entre la formation et l'emploi, à contribuer à son développement économique ou au développement économique national par l'adéquation entre la formation offerte et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre.

Pouvoirs du Ministre

CONSIDÉRANT que les multiples pouvoirs relégués au Ministre; points d'ancrage et des éléments rassembleurs;

CONSIDÉRANT que le projet de loi du Ministre ne présente aucun changement à la gestion de la taxe scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, de demander au premier ministre de prendre en considération les recommandations suivantes :

QUE le conseil scolaire soit composé de représentants élus au suffrage universel, incluant le président de la commission scolaire, et dont le nombre serait déterminé au prorata de la population en tenant compte de sa densité ainsi que de l'étendue du territoire assurant la représentativité des différentes MRC et villes composant la commission scolaire.

QUE les parents siégeant au conseil scolaire puissent maintenir un lien étroit avec les autres comités auxquels ils participent afin d'assurer une représentativité conforme aux besoins des élèves et de la population qu'ils représentent.

D'ASSURER minimalement la continuité des processus décisionnels dans le cadre des dispositions transitoires en permettant à la présidence élue au suffrage universel de poursuivre son mandat jusqu'à la formation du conseil scolaire.

DE considérer notre difficulté à nous prononcer sur les impacts liés à l'implantation du plan d'engagement vers la réussite et du nouveau projet éducatif en raison des imprécisions et du manque d'information.

DE reconnaître le manque de précisions quant à la venue d'experts externes et des coûts associés sur des comités du conseil scolaire de la commission scolaire.

DE reconsidérer la représentation du personnel de soutien au conseil scolaire, et ce, au même titre que les autres corps d'emplois.

DE revoir le processus de redditions de compte en s'assurant que ces dernières soient attribuées aux différents niveaux de gestion assumant ainsi la pleine responsabilité des pouvoirs délégués.

DE reconsidérer l'obligation stricte de respecter l'adéquation formation emploi en prenant en compte l'importance du développement général de l'élève et en favorisant l'accès à un premier diplôme.

DE reconnaître que les pouvoirs relégués au Ministre ne permettent pas de garantir la réussite de tous les élèves et que ces derniers pourraient avoir des effets hasardeux, voire dangereux, étant trop éloignés des points d'ancrage et des éléments rassembleurs d'une communauté donnée.

DE reconnaître que par son projet de loi le Ministre ne présente aucune solution novatrice quant à la gestion de la taxe scolaire tout en imposant des règles strictes.

De plus, le conseil des commissaires et son président demandent au premier ministre du Québec :

DE ne pas agir avec précipitation et de bien analyser les conséquences des modifications proposées dans le projet de loi 86, notamment sur la persévérance et la réussite des élèves.

QU'ADVENANT une adoption du projet de loi 86 dans sa forme actuelle (ce que nous ne souhaitons pas), la durée du mandat attribué démocratiquement aux commissaires actuels soit maintenue et d'introduire, de façon concertée, les changements pertinents, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

DE transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Fédération des comités de parents du Québec, au comité de parents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, au secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation ainsi qu'aux MRC et villes associées à notre organisation.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Programmes régionaux. Ce point est apporté par M^{me} Danielle Leblanc.
- Programme école alternative au secondaire. Ce point est apporté par M^{me} Danielle Leblanc.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5372/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 55.

Adopté

Président

Secrétaire